



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Orientations générales

Gommecourt-Clachaloze est une commune rurale, située à l'entrée Ouest du PNR du Vexin Français, dont la charte paysagère a été signée fin 2001.

Le PADD de Gommecourt-Clachaloze est l'aboutissement d'une réflexion globale initiée dès 2001 en concertation avec la population. Cette réflexion vise à définir et conduire de façon cohérente et réaliste les différentes actions municipales dans les domaines de la préservation de l'Environnement et du paysage, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie et des services, cela pour les 10 à 15 prochaines années.

Elle se décline en 6 grands objectifs :

1. *Paysage et Environnement* : Préserver le milieu naturel et la qualité de vie de Gommecourt et Clachaloze
2. *Démographie et habitat* : Conserver la plus grande mixité sur Gommecourt et Clachaloze, permettre le logement pour tous : familles, jeunes couples, célibataires et personnes âgées
3. *Équipement et espaces publics* : Pérenniser l'école communale et les services périscolaires, permettre l'accès à tous aux équipements publics (mairie, bibliothèque), aménager et embellir les places et entrées de village
4. *Déplacement et transport* : Renforcer la sécurité routière, revoir le stationnement et favoriser les circulations douces
5. *Urbanisation* : Pérenniser l'image rurale du village et son identité vexinoise
6. *Économie et Services* : Favoriser un tourisme modéré et développer une économie locale, faciliter l'accès aux pôles extérieurs



Paysage et Environnement : Préserver le milieu naturel et la qualité de vie de Gommecourt Clachalozé

La commune située sur le PNR du Vexin Français présente des caractéristiques paysagères très marquées (*vallée de l'Epte et vallée de la Seine*), un environnement riche et protégé (*faune, flore et paysage*) mais fragilisé.

L'objectif est donc de :

- Protéger la vallée de l'Epte et son marais, en mettant en œuvre toute action cohérente visant à maintenir la zone humide et son accès pour tous (*inscription en zone sensible et protection dans le patrimoine communal*)
- Préserver les crêtes, les pelouses calcaires et les coteaux de la Seine tout en protégeant les habitants des risques d'éboulement
- Protéger les paysages et les espèces (*loi paysage et espèces remarquables*)
- Rétablir un réseau de chemins piétons, signalisé et entretenu
- Conserver les potagers (*à inscrire en zone N*), que ce soit ceux en entrée de village à Gommecourt (Ste Geneviève) et ceux de Clachalozé, qui pallient à l'absence de terrains contiguës aux habitations.
- Moderniser la gestion des déchets et l'assainissement, favoriser les énergies renouvelables



Le marais

Le point de vue sur les 2 vallées

Démographie et habitat :
Conserver la plus grande mixité sur Gommecourt et Clachaloze
permettre le logement pour tous :
familles, jeunes couples, célibataires et personnes âgées

Gommecourt Clachaloze compte peu de résidences secondaires et peu de logements en location. Les logements vacants sont peu nombreux. Les petits logements sont rares.

L'objectif est donc de :

- Favoriser le maintien des jeunes adultes et des personnes seules sur la commune par l'aide à la création de petits logements, leur vente ou leur location,
- Favoriser l'accueil des familles tout en maintenant une urbanisation modérée en cohérence avec la charte du PNR,
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées sur la commune,
- Privilégier une réhabilitation du bâti ancien et une urbanisation plus dense dans le centre village, éviter le mitage et les constructions sauvages.



Équipement et espaces publics

**Pérenniser l'école communale et les services périscolaires,
permettre l'accès à tous aux équipements publics (mairie, bibliothèque),
aménager et embellir les places et entrées de village**

Les équipements principaux existent sur la commune : mairie, école, église, cimetière, salle d'activités communales, bibliothèque et terrain de sports.

Les services sont peu nombreux mais adaptés : cantine et garderie périscolaire, transport local village-hameau.

L'espace public est mal dimensionné : places réduites et peu aménagées, peu de places de stationnement, des gabarits de rue non adaptés aux circulations douces.

L'objectif est donc de :

- S'adapter à l'évolution du village et des services (*extension du cimetière, création d'un garage et atelier communal, modernisation de la mairie, création d'un nouvel espace sport sur le village, extension éventuelle de l'école ...*)
- Aménager progressivement l'espace public : place de l'église à embellir, site du lavoir à rétablir, place Charles de Gaulle et rue des écoles à sécuriser, place de l'arbre de la liberté à réinventer (en cours-Contrat rural) et entrées de village à visualiser (*plantations obligatoires de haies entrée rue des écoles par exemple*).

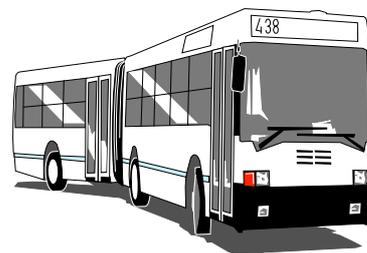


Déplacement et transport : Renforcer la sécurité routière et favoriser les circulations douces

Gommecourt et Clachaloze, villages ruraux, sont situés à proximité de plusieurs centres urbains et des grands axes routiers et ferroviaires. De nombreuses voies de distribution permettent de se rendre à Paris et Rouen et au delà. Deux départementales traversent le village et plusieurs km de voies communales et chemins ruraux permettent de se déplacer localement. Cependant la traversée du village est dangereuse et non adaptée aux piétons et aux cycles.

L'objectif est donc de :

- Permettre l'accès au transport pour tous
- Aménager l'espace public afin de rendre plus sûres routes et rues : dispositifs de diminution de vitesse (*par exemple zone30*), larges passages piétons et marquage au sol, élargissement des trottoirs, zones partagées (cycliste) ... et favoriser ainsi les circulations douces.



Urbanisation : Pérenniser l'image rurale du village et son identité vexinoise

Gommecourt et Clachalozé sont très différents l'un de l'autre mais représentent tous deux des caractéristiques fortes de villages du Vexin Français.

Clachalozé compte deux zones : une zone constructible le long de la rue du Gal Leclerc et de la zone inondable, une zone naturelle sur les coteaux, peu d'extension de construction n'est donc possible.

Gommecourt compte trois zones d'urbanisation : le centre village ancien avec l'espace proche de l'église caractérisé par ses constructions aux badigeons ocrés, une zone intermédiaire et une zone périphérique plus récente, une zone naturelle avec le marais et une zone agricole.

L'objectif est donc de :

- Permettre une rénovation cohérente dans le tissu ancien et préserver la spécificité de l'espace proche de l'église
- Aménager la périphérie en harmonie avec les constructions existantes en évitant mitage et dissémination.
- Permettre une extension (non encore définie) rue des Bosquets (zone AU, en face des constructions existantes) entraînant peu de contraintes supplémentaires de réseaux.



Economie et Services : **Favoriser un tourisme modéré et développer une économie locale**

La vie économique est peu développée : il n'existe aucun commerce de proximité mais les villes et villages limitrophes en sont bien pourvus. Un gîte rural s'est créé au printemps 2004 et la commune soutient cette initiative par une communication adéquate.

L'objectif est donc de :

- Favoriser un tourisme modéré en développant un accueil adapté, en liaison avec les particuliers (*abri randonneur, gîte rural et chambre d'hôtes à développer*)
- Maintenir l'activité agricole et développer une « nouvelle économie » : services, artisanat, activités artistiques, travail à domicile ... en modernisant les outils (*haut débit, conseil...*) et en partenariat avec les services ad hoc (*intercommunalité, chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture...*)

